



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le mercredi 14 février 2024, à 17 h 00** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Samantha Hartwell, Corey Strapps et Marc Bilodeau sont absents.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Autorisation dépôt projet FRR volet 2
3. Mandat arpenteur – terrain rue Stokes
4. Mandat – travaux électriques pour la nouvelle caserne incendie
5. Mandat – Peinture extérieure de la nouvelle caserne incendie
6. Achat d'une laveuse pour les habits de combat incendie
7. Installation système d'alarme – nouvelle caserne incendie
8. Demande de subvention – Fonds de soutien « Inclusion en activité physique »
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 17 :12.

2. Autorisation dépôt projet FRR volet 2

ATTENDU QUE le comité de développement local recommande le projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury dispose d'un montant total de 100 474.57 \$ réservé par la MRC du Haut-Saint-François dans le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour des projets de développement;

ATTENDU QUE dans son plan stratégique de développement 2020-2024, la Municipalité de Bury a pour orientation le rehaussement des espaces municipaux dont l'objectif est de maximiser l'utilisation du parc Memorial ;

ATTENDU QUE le projet vise à promouvoir les producteurs locaux et à la vitalisation du périmètre urbain en attirant des jeunes familles ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Bury dépose le projet de construction d'un chapiteau avec dalle de béton de 30 pieds x 58 pieds au coût total de 84 321.77 \$ taxes nettes;

QUE la municipalité s'engage à investir 25 % du coût total et souhaite financer 75 % avec le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 local réservé pour elle à la MRC.

QUE le conseil municipal autorise Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que responsable du projet, à signer le protocole d'entente de financement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-02-034



2024-02-035
ou annotation

3. Mandat arpenteur – terrain rue Stokes

ATTENDU QUE qu'un terrain municipal longe la rue Stokes ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de lotir une partie de ce terrain;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de l'expertise d'un arpenteur-géomètre pour finaliser le projet de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise Mme Louise Brière directrice générale et greffière-trésorière à mandater la firme Arpenteurs-Géomètre Mercier Meunier inc. pour l'élaboration de scénarios concernant le projet de lotissement d'une partie du terrain municipal longeant la rue Stokes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-02-036

4. Mandat – travaux électriques pour la nouvelle caserne incendie

ATTENDU QU'afin de répondre aux exigences du schéma de couvertures de risques en incendie, il est nécessaire d'effectuer l'aménagement d'une nouvelle caserne incendie ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer des travaux électriques et l'installation d'une génératrice dans le bâtiment de la nouvelle caserne incendie ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service présentée par L. Johnson Électrique, au coût de 49 225.00 \$, plus taxes.

QUE la somme soit prise à même la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-02-037

5. Mandat – Peinture extérieure de la nouvelle caserne incendie

ATTENDU QU'afin de maintenir la bonne condition du bâtiment abritant la nouvelle caserne incendie ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer des travaux de peinture extérieurs ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service présentée par PrimoExpert Maître Peintre, au coût de 19 500,00 \$, plus taxes.

QUE la somme soit prise à même la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2024-02-038

ou annotation

6. Achat d'une laveuse pour les habits de combat incendie

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre présentée par L'Arsenal, au coût de 11 435,00 \$,
plus taxes.

QUE la somme soit prise à même la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-02-039

7. Installation système d'alarme – nouvelle caserne incendie

ATTENDU QU'afin d'optimiser la sécurité du bâtiment et des équipements s'y
trouvant, l'installation d'un système d'alarme est nécessaire ;

ATTENDU QUE l'installation d'une ligne téléphonique et de l'internet est
nécessaire pour le fonctionnement du système d'alarme ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU de procéder aux branchements d'une ligne téléphonique au montant
de 19.95 \$ plus taxes, mensuellement et d'internet au montant de 79.95 \$, plus
taxes, mensuellement, pour une durée de trois (3) ans à la nouvelle caserne
incendie par l'entreprise Cogeco affaires;

D'autoriser l'installation du système d'alarme au coût de 600,00 \$, plus taxes pour
les équipements et des frais de 46,00 \$, plus taxes, mensuellement pour une
durée de cinq (5) ans.

QUE la somme des frais d'installation du système d'alarme soit prise à même la
TECQ 2019-2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-02-040

**8. Demande de subvention – Fonds de soutien « Inclusion en activité
physique »**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant
total de 9 999,00\$ dans le cadre du *Fonds de soutien « Inclusion en activité
physique »* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, pour la réalisation du projet
d'amélioration du parc Memorial.

D'autoriser Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière à signer
la demande et fournir tous les documents ainsi que les renseignements requis au
Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

2024-02-041

9. Période de Questions

Aucune question

10. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 17 :31.

Signé ce 15 février 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Denis Savage', written over a horizontal line.

Denis Savage
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Louise Brière', written over a horizontal line.

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière